

A Rochesson le 15 Août 2019

Vanson Florent
Président de l'association "Les Monts de l'Utopie"
4 rue de l'église
88120 ROCHESSON
07 68 46 40 05
lesmontsdelutopie@gmail.com

Camille = 06 73 54 05 25

ARRIVÉ LE

19 AOÛT 2019

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES HAUTES VOSGES**

A l'attention du Président de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Objet: Demande de subvention.

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous solliciter concernant une demande de subvention.

En effet, l'association "Les Monts de l'Utopie" organise le samedi 19 Octobre 2019 à Rochesson, l'évènement "Temps de pause" qui se déroulera dans la salle polyvalente de la commune.

Nous pensons que cette manifestation est en parfait accord avec vos attentes concernant la portée locale et pédagogique ainsi les valeurs environnementales d'un projet. C'est pourquoi nous faisons appel à vous.

Nous vous transmettons le dossier complété ainsi que tous les documents nécessaires au traitement de celui-ci.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Vanson Florent
Président de l'association


**LES MONTS
DE LUTOPIE**
4 rue de l'église
88120 Rochesson
N°Siret :
824 270 946 000 18

A Rochesson le 15 Août 2019

Vanson Florent
Président de l'association "Les Monts de l'Utopie"
4 rue de l'église
88120 ROCHESSON
07 68 46 40 05
lesmontsdelutopie@gmail.com

ARRIVÉ LE
04 SEP. 2013
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES HAUTES VOSGES

A l'attention du Président de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Objet: Demande de subvention.

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous solliciter concernant une demande de subvention.

En effet, l'association "Les Monts de l'Utopie" organise le samedi 19 Octobre 2019 à Rochesson, l'évènement "Temps de pause" qui se déroulera dans la salle polyvalente de la commune.

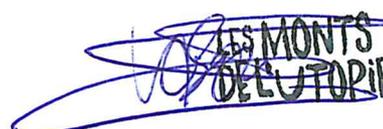
Nous y proposerons des ateliers durant la journée (danse africaine, percussions corporelles, chant polyphonique Gnawa et auto-massages) puis nous partagerons un repas élaboré par nos soins avec des produits locaux et/ou biologiques. Nous terminerons par deux concerts de musique du monde. Le tout dans une démarche écologique, zéro déchets et circuits courts, cohérente avec les valeurs de l'association. Nous attendons une vingtaine de personnes par ateliers ainsi que 200 pour le repas et les concerts.

Nous pensons que cette manifestation est en parfait accord avec vos attentes concernant la portée locale et pédagogique ainsi les valeurs environnementales d'un projet. C'est pourquoi nous faisons appel à vous.

Nous vous transmettons le dossier complété ainsi que tous les documents nécessaires au traitement de celui-ci.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Vanson Florent
Président de l'association


LES MONTS
DE L'UTOPIE
4 rue de l'église
88120 Rochesson
N° Siret :
824 270 946 000 18

Informations complémentaires:

L'atelier Yodel est remplacé par la danse africaine (changement de programme de l'intervenant)

Les tarifs seront les suivants:

(le premier prix est pour les non adhérents à l'association et le deuxième est pour ceux qui le sont)

- un atelier : 15 € / 10 €
- demi journée (deux ateliers) : 20 € / 15 €
- repas et concert : 15 € / 13 €
- journée complète : 50 € / 40 €

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
En numéraire (argent) <input checked="" type="checkbox"/>	Première demande <input checked="" type="checkbox"/>	Fonctionnement global	Annuel ou ponctuel <input checked="" type="checkbox"/>
En nature	Renouvellement (ou poursuite)	Projet(s)/actions(s) <input checked="" type="checkbox"/>	Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Communauté de communes des Hautes-Vosges

Établissement public

Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LES MONTS DE L'UTOPIE
Sigle de l'association : Site web :

1.2 Numéro Siret : 8121412171019141610101181

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : 1W1818111010141815121
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 4 RUE de l'ÉGLISE
Code postal : 88120 Commune : ROCHEFON
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : VANSON Prénom : Florent
Fonction : Président
Téléphone : 07 68 46 40 05 Courriel : florent.vanson@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : MOUGENOT Prénom : Camille
Fonction : Secrétaire
Téléphone : 06 73 54 05 25 Courriel : mougenot.camille8@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : 2161101161

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	30 personnes
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	—
Nombre total de salarié(e)s :	—
Dont nombre d'emplois aidés	—
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	—
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	—
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	100 adhérents

Projet n°

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

“ Temps de pause ”

Objectifs :

Redynamiser le village et le territoire des Hautes-Vosges en apportant un nouveau souffle culturel. Créer du lien social entre les différentes cultures et générations autour d'une valeur chère à notre association : le respect de la nature et de l'humain. Cet événement se déroulera sur une journée complète.

Description :

Durant la journée, nous allons proposer, à travers des ateliers, d'apprendre le yodel (chant traditionnel des Alpes), les percussions corporelles, l'auto-massage (cours dispensé par un ostéopathe) ainsi que la polyphonie Gnawa (traditionnel Marocain). Ces découvertes pluridisciplinaires sont un moyen pédagogique et ludique de créer du lien social entre les participants. Le soir nous partagerons un repas qui, comme à chacun de nos événements, sera local, biologique et de saison, favorisant ainsi le circuit court et les producteurs environnants. Nous disposerons d'un espace de vaisselle auto-gérée, de chalets secs ainsi que de nombreuses poubelles et cendriers afin de minimiser notre empreinte écologique. Nous clôturerons cette soirée avec deux groupes de musique soulignant la diversité culturelle de l'association : Dendana (mélange de musique occidentale et africaine) puis Jeremy Nattagh et Adèle B (musique du monde). Nous utilisons des écoup et notre décoration est faite avec des matériaux de récupération.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Nous attendons un public multigénérationnel, des villageois mais également des personnes des communes environnantes, voire du département, de la région.
Cet événement est ouvert à tous !
Les ateliers et le repas seront sur inscription et payant.

Projet n°

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

Cet événement s'inscrit dans notre territoire au niveau de la commune bien entendu mais tend à rayonner au niveau de la communauté de commune des Hauts-Vosges ainsi que du département et de la région. Un des objectifs de l'association étant de redynamiser notre village (Rochesov.) et ses alentours.

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Matériel : Salle polyvalente (prêtée gratuitement par la commune), décoration (renouvelée à chaque événement), matériel de cuisine de l'association, mise à disposition d'un lieu pour les bénévoles, pour la préparation (siège de l'association), appartement prêt pour loger les artistes ...

Humain : Une trentaine de bénévoles pour l'organisation, la création de déco, la mise en place de l'événement et la gestion de la journée. Ainsi que pour ranger.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	30	
salarié(e)s		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 19/10/2019 au 19/10/2019

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Les indicateurs pourraient être les suivants :

- le nombre de participants et leur diversité (âge, sexe, commune ...)
- s'ils jugent utile cette journée et s'ils souhaiteraient y participer l'année suivante.
- s'ils souhaitent mettre en pratique les outils qu'il auront pu expérimentés.
- Développement de l'événement, de l'association et mise en valeur de son caractère social et environnemental.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 20... ou exercice du 19/10 au 2019.

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1150 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3044
Achats matières et fournitures	1150	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	776 €
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	2560 €	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2500		
Publicité, publication	60		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		CCHV	776
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	60 €
SACem	170	756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	60
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	3880 €	TOTAL DES PRODUITS	3880 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de 776...€, objet de la présente demande représente20% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) VANSON Florent
représentant(e) légal(e) de l'association Les Monts de l'utopie

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

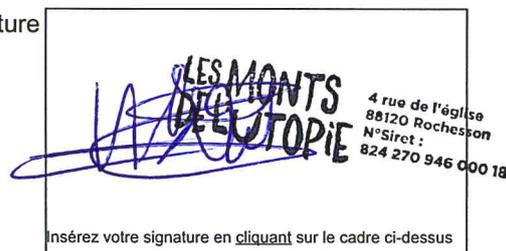
- demander une subvention de : 776 € au titre de l'année ou exercice 2019
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 16 août 2019 à Rochesson

Signature



⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.